



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 29 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de distribution, d'achat et de vente à emporter de carburants à l'occasion de la nuit de la Saint-Sylvestre

Afin de garantir la sécurité pendant la nuit de la Saint-Sylvestre, le préfet du Bas-Rhin, par arrêté en date du 29 décembre 2016, restreint temporairement les conditions de vente, d'achat et de transport des carburants et combustibles.

Ainsi, la distribution, la vente et l'achat de carburants et combustibles au détail, sous forme de bidon, jerrycan ou tout autre récipient transportable, est interdite du samedi 31 décembre à 8h00 et jusqu'au dimanche 1^{er} janvier 2017 à 6h00 sur l'ensemble du département, sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée.

Plus d'information : en pièce jointe l'arrêté préfectoral du 29 décembre

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>